

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - CÔTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	15
• présents	13
• votants	14
• absents	2
• exclus	0

De la commune de Plélauff

Séance du 09 novembre 2015 à 20 heures 00

Date de convocation :
06 novembre 2015

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

Objet

Refus de validation du
Schéma Départemental
de Coopération
Intercommunal présenté
par M. le Préfet

ROHOU Bernard

Étaient présents :

ROHOU B, KERVERN N, MENGUY M, CAUDAL-LE BARS F, CHEVANCE C, LE GAC LA, HUSBAND K, L'HOPITAL L, LE FEUR M, LE GALL G, KERBIRIOU A, LE GALLO M, BLANCHARD L. Charroy absent a donné procuration à A Kerbiriou.

Secrétaire de séance :

KERVERN Nathalie



Le Maire informe le conseil municipal que, en raison de la loi NOTRe et suite au Shéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par M. Le Préfet des Côtes d'Armor, les EPCI et chacune de leurs communes membres doivent prendre une délibération afin d'indiquer si leur conseil municipal valide ou non le schéma présenté, avant le 15 décembre 2015.

Le schéma qui nous est proposé regroupe l'EPCI auquel nous appartenons, la CCKB, avec celui de la Communauté de Communes du Pays de Callac-Argoat.

Or, la Communauté de Communes du Pays de Callac-Argoat a fait savoir précédemment à l'établissement de ce schéma et suite à celui-ci, qu'elle ne souhaitait pas la formation d'un nouvel EPCI avec la CCKB seule mais qu'elle souhaitait s'allier avec Poher Communauté, voire, par défaut, se rapprocher du pays de Guingamp.

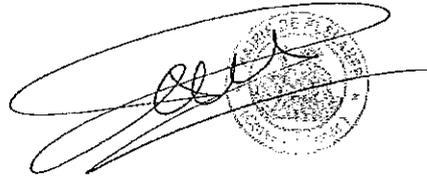
Confronté à cet état de fait qui ne saurait augurer de la possibilité d'une fusion en mesure de se dérouler dans des conditions saines et de perdurer dans la sérénité, et quelque soient nos autres sources d'opposition, M. le Maire propose au conseil de ne pas valider le schéma proposé tout en faisant remarquer que nous réservons le droit pour notre commune de réclamer ultérieurement un rattachement à un autre EPCI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse de valider le schéma départemental de coopération intercommunale présenté par M. le Préfet des Côtes d'Armor.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 20 novembre 2015.

Publié ou notifié le 20 novembre 2015.

Fait à Plélauff, le 20 novembre 2015

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal contains the text 'Mairie de Plélauff' and '59110'.

P/Le Maire
L. Adjointe